

Les combattants de la Chapelle St Florent pendant la guerre de Vendée

En avril 1795, Bonaparte ordonne l'établissement de listes des actes qui ont été perdus, ou n'ont pas pu être établis, pendant la guerre civile. Malheureusement, chez nous, cela ne fut fait qu'en mars 1802, on imagine bien que ces listes sont donc loin d'être complètes et qu'elles sont de plus imparfaites, particulièrement pour les dates indiquées qui sont souvent fantaisistes.

Elles donnent malgré tout un éclairage intéressant sur la période 1793-1794 car les actes de décès sont assez bien renseignés.

Ces listes, complétées par l'abondante littérature consacrée aux guerres de Vendée et surtout par les demandes de secours faites par les anciens vendéens à la restauration, permettent de dresser une liste des habitants qui ont combattu du côté royaliste et d'en tirer quelques enseignements.

En 1790, notre population s'établit à 1051 personnes réparties en 219 feux (219 familles)

Le nombre de combattants recensés s'établit à 101 personnes, sur ces soldats, 44 ont trouvé la mort dont 21 outre Loire pendant ce qui a été appelé la virée de galerne. Sur les 57 combattants ayant demandé une pension, 33 ont été blessés à des degrés divers (voir détail dans les tableaux).

L'âge est aussi un critère intéressant, relativement peu de combattants âgés, d'ailleurs tous décédés en combattant. On peut aussi être surpris de l'âge des plus jeunes, 12 ans, mais à l'époque, à cet âge-là, on travaillait comme un adulte.

Sur nos 101 combattants, 23 avaient de 12 à 20 ans, 34 de 21 à 30 ans, 30 de 31 à 40 ans et 14 de plus de 40 ans.

Du côté des patriotes, il y a peu de renseignements, si ce n'est que 82 personnes se sont inscrites sur la liste pour la composition de la garde nationale, ce même nombre est par ailleurs mentionné par le curé constitutionnel de la Chapelle, René Martinet, dans un courrier adressé

aux autorités du département : « les dits 82 citoyens (il parle de ceux inscrits sur la liste de la garde nationale) qui, la plupart, ont perdu dans nos malheureux cantons à cause de leur patriotisme, les moyens de subsister, n'ayant plus d'ouvrage.(Nous reviendrons dans un autre document sur cette garde nationale). On en connaît aussi quelques-uns pour avoir témoigné auprès du département, des évènements qui se sont produits en mars 1793 (début de l'insurrection).

Quelques explications sur les demandes de pension :

Dès la restauration, il a été décidé d'accorder aux combattants des secours :

- En 1817, une somme de 55000Frs est accordée à l'arrondissement de Beaupreau, sur cette somme, 400 Frs sont alloués à la Chapelle, la répartition est faite par une commission communale, suivant des critères inconnus, à 46 personnes, les sommes distribuées sont, suivant les individus, de 18Frs, 16 Frs, 10 Frs, 6 Frs, 4 Frs et 3 Frs. Le motif d'attribution est le même pour tous, « dans le besoin et bon royaliste ». Les signataires de la commission sont Julien Chapron, maire, René Ripoche et Jacques Guichet.
- Des pensions sont accordées successivement en 1815, 1818, 1824,1825 et 1828. Le montant en est variable, de 25Frs, 50 Frs, 100 Frs et plus exceptionnellement. Quelques cas particuliers d'invalidité importante reçoivent une somme supérieure.

Au début, le critère de sélection est lié à la blessure, les refus sont motivés par « blessure insuffisante », « la hernie ne peut être assimilée à une blessure suite au combat », cas qui semble fréquent, « non blessé », « ne paraît pas infirme », pour les veuves, le remariage était aussi un critère de refus.

Par la suite, les conditions se sont assouplies et, tous, ont pu obtenir une petite pension. Certains ont même réussi à en cumuler plusieurs, en en demandant une seconde en 1825.

Ci-dessous, à titre d'exemple, la transcription de la demande de secours de François Guerif faite en 1825. Les demandes comportaient plusieurs

documents : une lettre de demande, un acte de combattants confirmant les faits décrits, un certificat médical, un certificat du maire confirmant l'absence de pension et un extrait d'état civil.

A Messieurs les membres composant la commission vendéenne à Beaupreau

Messieurs,

Guerif François, maire de la Chapelle St Florent, lieutenant vendéen, à l'honneur de vous exposer que dès le commencement de la guerre de la Vendée, j'ai pris les armes pour la défense du trône et de l'autel, en 1793, malgré mon jeune âge (13 ans), j'ai assisté sous les ordres du général de Bonchamps, je ne l'ai jamais quitté qu'à la mort, à la fin de 1793, au mois d'octobre, j'ai passé avec l'armée en Bretagne, où j'ai toujours combattu avec honneur et gloire. A l'affaire du Mans, j'ai reçu une balle à la jambe droite qui aujourd'hui me gêne beaucoup. En 1794, j'ai repris les armes sous les ordres du général Stofflet et à chaque reprise d'armes, j'ai toujours été prêt à partir pour la défense du trône et de l'autel. En 1816, j'ai été nommé lieutenant par le général d'Autichamps où je n'ai jamais quitté ma compagnie, que quand sa majesté a été remontée sur le trône. C'est pourquoi je recours à vous Messieurs pour pouvoir me faire avoir une pension.

Je suis avec profond respect votre très humble et très obéissant serviteur

François Guerif

Ajout en fin de lettre :

Mon père a été pris les armes à la main par les républicains qui l'ont fait noyer à Nantes et nous avons resté six orphelins, tous en bas âge.

Suit un courrier adressé au sous-préfet de Beaupreau pour le remercier de l'aide qu'il lui a apportée pour la rédaction de sa lettre.

Certificat médical : je soussigné Antoine Louis Claude Guerif, docteur médecin, certifie que Guerif François, porte au-dessus de la malléole

externe de la jambe droite, la cicatrice d'une blessure qu'il reçut en combattant dans l'armée royale, en 1793, à l'affaire du Mans, cette blessure le gêne beaucoup.

Certificat faits d'armes : nous anciens officiers supérieurs de l'armée royale vendéenne d'Anjou, chevalier de l'ordre royal et militaire de St Louis, certifions que le Sieur Guerif François, tisserand natif de la Chapelle St Florent, y demeurant, âgé de 46 ans, a malgré son jeune âge, pris les armes dès la première insurrection vendéenne de 1793, qu'il a fait la campagne d'outre Loire, que en 1794, il fit partie de la réorganisation de l'armée et qu'il n'a point cessé de se montrer dans la plupart des actions qui ont eu lieu. En 1815, fut nommé Lieutenant par le général d'Autichamps, a toujours combattu avec courage et dévouement pour la cause des Bourbons ; qu'enfin, il a droit à la magnificence du Roi, dont la bonté inépuisable vient de nouveau de se manifester par son ordonnance de 1824.

Lhuillier – Colonel Tristan Martin – adjudant général

Certificat des pertes subies pendant la guerre (ne donnait pas lieu à indemnisation, mais pouvait inciter à donner une plus grosse pension)

Nous, adjoint et habitants de la commune certifions qu'en 1793, Guerif François a fourni pour l'armée du général Bonchamps pour 600 Frs d'habillement que son père a fait et fourni aux soldats vendéens, 12 barriques de vin fourni au général Stofflet pour l'armée royale, dont le capitaine Cussonneau en avait fourni un bon qui n'a jamais été payé et dans ce moment qui est perdu, estimé 600 Frs ; perdu par l'armée républicaine toute la boutique d'étoffe estimée 2500 Frs ; plus deux maisons incendiées et le mobilier, estimées 4500 Frs ; total 8200 Frs
Signé : Ripoche, adjoint ; Renou ; Chapron ; Bernier ; Coiffard